

DEMANDE DE DOMICILIATION

Pour demander une domiciliation au CCAS de Saint-Étienne, vous devez être reçu en entretien par un travailleur ou agent social. Pour cela vous devez téléphoner, de préférence les lundis, mardis et vendredis, pour prendre rendez-vous.

CCAS Unité Domiciliation

1 rue de l'attache aux Bœufs

42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 48 64 20

domiciliation@saint-etienne.fr

Merci de vous présenter à l'entretien, muni des pièces ci-dessous :

Pour tout demandeur :

- Carte nationale d'identité ou carte de séjour ou récépissé en cours de validité
- Carte d'identité du pays d'origine
- Numéro de Sécurité Sociale
- Numéro allocataire C.A.F.
- Justificatifs de toutes les ressources
- Dernier avis d'imposition

Pour les personnes salariées :

- 3 Dernières fiches de paie
- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Contrat de travail

Pour les travailleurs indépendants :

- Inscription registre du commerce ou de l'industrie
- Justificatif de domiciliation d'entreprise

Pour les demandeurs d'emploi :

- Justificatif Inscription Pôle Emploi
- Justificatifs indemnités chômage des 3 derniers mois
- Justificatif RSA

Pour les familles avec enfants :

- Livret de famille et dernier certificat de scolarité de chacun des enfants.

Constats de présence sur la Commune :

- Justificatifs liés au logement ou hébergement : EDF, GDF, eau, téléphone, taxe d'Habitation, avis d'expulsion, bail, attestation.
- Justificatifs prouvant le lien familial à Saint-Étienne (pièce d'identité, livret de famille, acte de naissance, jugement TI garde ou visite d'enfant)
- Attestation d'hébergement avec pièce d'identité si particulier
- Attestation de formation
- Attestation de promesse d'embauche
- Justificatif d'un suivi social et/ou médical
- Justificatif d'une action d'insertion
- Carte d'accès régulier à un organisme d'aide alimentaire



APPORTER LES ORIGINAUX DES PIÈCES DEMANDÉES

Ceci n'est pas une liste exhaustive, l'agent ou le travailleur social peut vous demander d'autres documents lors de l'entretien.